



Service des Traités
J4-CD-2008-Cir.1489

Accord entre les Etats du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas) et la Bosnie et Herzégovine relatif à la reprise et à la réadmission des personnes en situation irrégulière (Accord de reprise et de réadmission), son Protocole d'application et Annexes de 1 à 7, faits à Sarajevo le 19 juillet 2006.

Liste des Etats signataires

1. Belgique
2. Luxembourg
3. Pays-Bas
4. Bosnie et Herzégovine

Liste des notifications

Etats	Date du dépôt des notifications (art.17)	Entrée en vigueur (art.17)
LUXEMBOURG	14/05/2007	01/11/2007 (art. 17 § 1)
BELGIQUE	01/10/2008	01/12/2008 (art. 17 § 2)
PAYS-BAS	07/03/2008	01/05/2008 (art. 17 § 2)
BOSNIE HERZEGOVINE ET	05/09/2007	01/11/2007 (art. 17 § 1)